

Boissise 'MAG

Votre magazine d'information municipale de Boissise-la-Bertrand
www.boissise-la-bertrand.fr

n° 115

Octobre 2022



Remise de dictionnaires pour une rentrée en 6e





Edito		p.3
Mairie		p.4
Urbanisme		p.6
Travaux		p.8
Enfance & jeunesse		p.10
Bon à savoir		p.11
Culture & animation		p.14
Focus		p.19
CAMVS		p.20
Agenda		p.20

Mairie de Boissise-la-Bertrand
2 rue François Rolin
77350 Boissise-la-Bertrand

Tél. : 01 64 38 20 21

Site : www.boissise-la-bertrand.fr
Courriel : contact@mairie-boissiselabertrand.fr
Page Facebook : [@mairieboissiselabertrand](https://www.facebook.com/mairieboissiselabertrand)

Horaires d'ouverture
Lundi de 13 h 30 à 18 h
Mardi de 9 h à 12 h
13 h 30 à 18 h
Mercredi de 9 h à 12 h
Jeudi de 9 h à 12 h
13 h 30 à 18 h
Vendredi de 9 h à 12 h

Boissise 'MAG
Votre magazine d'information municipale de Boissise-la-Bertrand
www.boissise-la-bertrand.fr

Octobre 2022- n°115



Directeur de la publication : Le Maire, Olivier Delmer
Comité de rédaction : Annie Courtier, Santine D'Anastasio, Brigitte Michallet, Magali Szeszak, Mireille Chapus
Charte graphique et mise en page : Bertrand Cossoux
Impression : Imprilith
Distribution : Services municipaux
Tirage : 550 exemplaires



**Chères Boissisiennes,
Chers Boissisiens,**



Nous voici déjà arrivés début-octobre.

La saison estivale a été placée, particulièrement cette année, sous le signe d'une météo chaude et même caniculaire à certains moments. Mais, dans notre région, nous avons été relativement épargnés des événements climatiques qu'ont subis d'autres contrées : incendie de forêt, orage, grêle, ouragan... Vous, ou vos proches, avez, d'ailleurs, peut-être eu à affronter ceux-ci durant vos congés et j'ai une pensée particulière pour tous ceux qui ont souffert de ces tragiques événements.

Cette période est propice aux travaux qui peuvent être exécutés dans de bonnes conditions. Au travers des pages de ce magazine, vous pourrez vous rendre compte des réalisations en cours sur la commune auxquelles vient se rajouter l'enherbement des allées du cimetière dans le cadre de la réglementation « Zéro Phyto ».

La conjoncture économique que nous connaissons depuis plus d'un an avec une augmentation importante du coût des énergies et des matières premières a été accentuée avec les événements de la crise ukrainienne. Cela a pour conséquence une augmentation importante de notre budget énergie au niveau de la commune, multiplié entre 4 et 6, car nous ne bénéficions pas du bouclier énergétique mis en place pour les particuliers. Mais, cela vient renforcer nos actions engagées, depuis un certain temps, sur une rationalisation de notre éclairage public (leds, baisse d'intensité la nuit, ...) ainsi que sur l'utilisation du chauffage de nos équipements (groupe scolaire, Recellerie, mairie).

Septembre est également synonyme de rentrée des classes. Cette année, elle a pu avoir lieu sans les contraintes d'un protocole strict de la crise sanitaire. L'enthousiasme affiché, par tous, le jour de la rentrée en est la preuve d'autant plus que nous avons pu ouvrir une nouvelle classe.

Au niveau de l'équipe municipale, quelques changements ont été effectués avec le départ d'Elisabeth Longueville qui reste conseillère municipale. Magali Szeszak est désignée adjointe au maire en charge de l'enfance et des affaires sociales et Alain Bernheim devient 1er adjoint. Un focus sur l'ensemble de l'équipe vous sera présenté lors du prochain numéro de notre magazine.

Cette rentrée scolaire correspond aussi à la reprise des activités de nos différentes associations. Au fil des articles, vous pouvez vous rendre compte de leur dynamisme et n'hésitez pas à les contacter pour participer à leurs activités.

Bonne lecture à tous.

Olivier DELMER
Maire de Boissise-la-Bertrand

Nouveau : un portail famille

La mairie a mis en place, cet été, un portail numérique destiné aux familles dont les enfants fréquentent l'école de la commune.

Ce portail permet de dématérialiser les démarches périscolaires et extrascolaires.

Ce service en ligne personnalisé et sécurisé permet d'effectuer les démarches suivantes :

- Inscrire ou désinscrire les enfants aux différentes activités : ALSH, Cantine ...etc.
- Consulter, télécharger et régler les factures en ligne.
- Être informé sur l'actualité.
- Consulter les menus de la cantine.

Pour cela, vous devez créer un compte sur le Portail Famille, en vous connectant à l'aide du lien disponible sur le site internet de la commune - rubrique Famille/Portail Famille.

Vous y trouverez également, un guide utilisateur de l'espace famille en téléchargement.

Ensuite, afin de vous connecter, il vous sera demandé un **Code abonné famille** qui vous sera transmis par la mairie lors de l'inscription aux services périscolaires.

La mairie reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



Nuisances sonores réglementées : Rappel des horaires

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par ou pour des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils à forte intensité sonore, tels que perceuses, tronçonneuses, tondeuses, scies... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 20h,
- Le samedi de 9h à 12h,
- Le dimanche de 10h à 12h.

Merci de respecter ces horaires afin d'éviter une gêne pour le voisinage.



Carnet de l'état civil

Le conseil municipal,

souhaite la bienvenue à :

- BISSON Charlotte Louise Constance née le 11 juin 2022.
- YSEMBERT MENDEZ Cassie née le 28 août 2022.

assure de sa sympathie les familles éprouvées par les décès de :

- Mr MACOUIN Martial le 28 août 2022.
- Mme GIBET Georgette le 29 septembre 2022.



Repas de Noël ou colis pour nos aînés

N'oubliez pas votre réservation !

A l'occasion des fêtes de Noël, la commune est heureuse de réunir ses séniors âgés de 70 ans et plus, ainsi que leur conjoint.e, autour d'un repas festif suivi d'un après-midi dansant, le :

Samedi 17 décembre 2022 à 12h

Salle de la Recellerie

Les personnes qui ne peuvent pas participer à cette fête se verront offrir, sur réservation écrite, un panier garni qui sera à retirer en mairie le :

Mercredi 14 décembre 2022 de 9h30 à 12h

Pour pouvoir en bénéficier, veuillez s'il vous plaît, demander votre bon de réservation auprès de la mairie par tous moyens à votre convenance avant le :

Vendredi 04 novembre 2022

Passé ce délai, nous ne pourrions accepter aucune nouvelle inscription.



Appel à intérêt : véhicules remarquables



Votre municipalité souhaiterait organiser un «rassemblement/exposition» de véhicules remarquables sur notre commune.

Afin de mesurer la pertinence de ce projet, manifestez-nous votre intérêt en tant que visiteur ou bien exposant et en retournant un simple message à «contact@mairie-boissiselabertrand.fr».

Si vous avez un véhicule à exposer, précisez-nous la marque, le modèle et l'année.

Elisabeth et Gilles Longueville vers d'autres cieux



Ce vendredi 1er juillet 2022 étaient réunis, salle du conseil, les collègues et amis d'Elisabeth et de Gilles, en présence du maire Olivier DELMER et de notre député Olivier FAURE.

Elisabeth, première adjointe au maire, Gilles, secrétaire du Conseil des Aînés et ancien conseiller municipal, quittent notre commune pour s'installer et vivre dans les Charentes auprès de leur fille.

Ce fut l'occasion de retracer la vie d'Elisabeth, riche en situations professionnelles variées, et riche aussi d'une vie d'élue intense tournée vers la collectivité. Ces évocations furent ressenties avec émotions par Elisabeth et Gilles, émotions partagées aussi par l'assistance.

Olivier DELMER et Olivier FAURE sont aussi intervenus pour exprimer à leur niveau la valeur de l'action d'Elisabeth et de Gilles.

Plusieurs témoignages de sympathie nous sont parvenus par la suite pour caractériser leur personnalité : l'empathie, leur implication dans la vie municipale et la vie du village en général, leur manière d'établir des relations constructives, leur chaleur humaine.

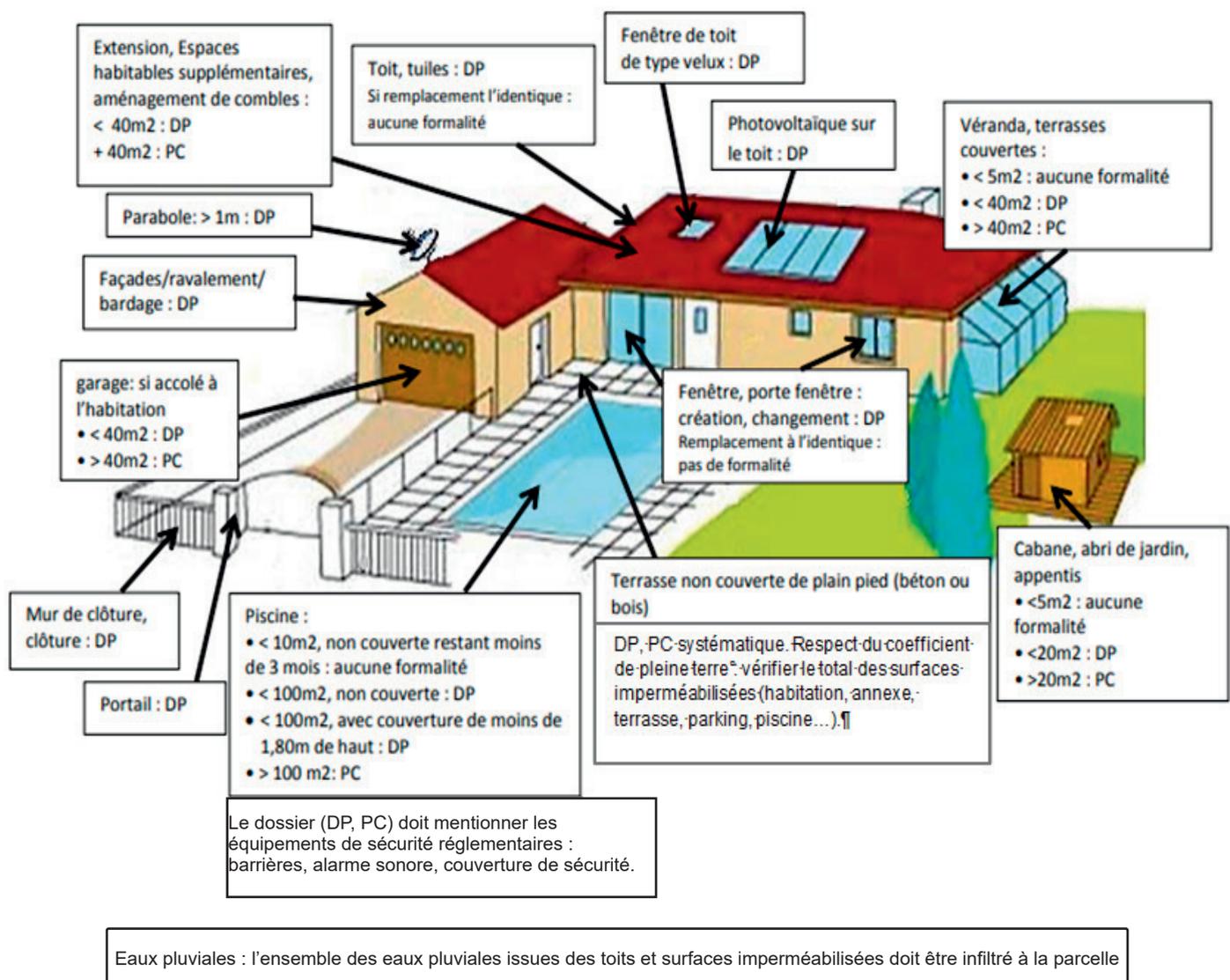
Nous leur souhaitons maintenant de réussir leur nouvelle vie.

Urbanisme : Quelques règles

Déclaration préalable ou permis de construire ?

La règle du permis de construire pour l'implantation d'une construction nouvelle, par exemple une maison neuve sur un terrain nu, est connu de tous, mais tous les travaux ayant pour objet de modifier une construction, d'édifier ou de modifier une clôture, sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation afin de se conformer au code de l'urbanisme, mais aussi par les spécifications locales précisées par le PLU qui fournit les règlements pour chaque zone du territoire communal.

Selon la nature des travaux, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable (DP) ou d'un permis de construire (PC).



Ce schéma n'ayant qu'un caractère indicatif, il convient, pour tous projets de travaux, de s'adresser au préalable à la mairie afin de vérifier s'il y a lieu de constituer un dossier.

Le projet de centrale solaire

Où en sommes-nous ?

Ainsi que nous l'avons indiqué dans un précédent Boissise'Mag, le permis de construire de la centrale solaire que nous avons en projet a été déposé en janvier 2021 auprès des services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne).

Depuis, notre maître d'œuvre (le Syndicat des Energies de Seine et Marne – SDESM Energie) négocie avec les divers services de l'Etat toutes les exigences et objections qu'ils émettent.

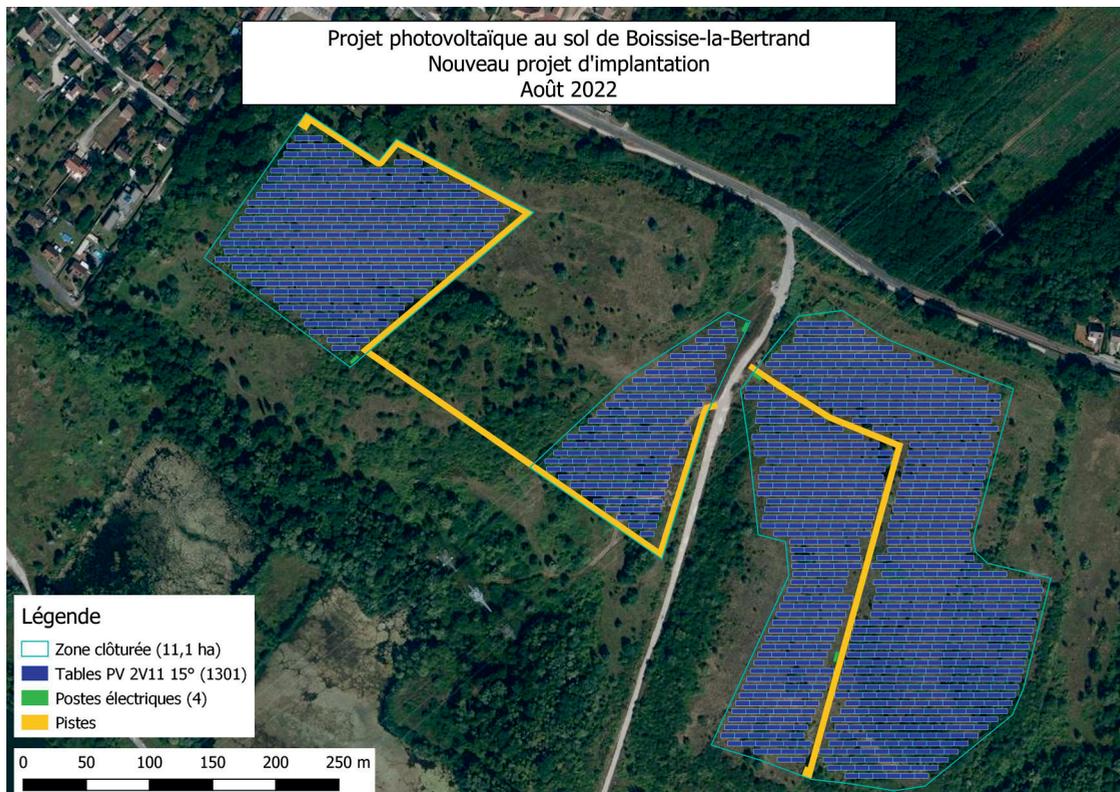
Les points durs concernent :

- Le projet de franchissement de Seine prévu par le Schéma Directeur de l'Ile-de-France (SDRIF) (vieux projet qui semble de plus en plus difficile à réaliser et qui est en révision).
- Les contraintes liées aux zones humides et au zonage du Plan de Prévention du Risque Inondation.
- Les contraintes « écologiques » : protection de la faune et de la flore.

Le projet initial de janvier 2021 tenait largement compte de ces contraintes, mais les services de l'Etat ont fait preuve d'une extrême rigueur.

Nous avons aussitôt entamé l'étude d'une nouvelle version du permis de construire avec l'objectif de tenir compte de toutes les contraintes mises au jour par les investigations écologiques complémentaires menée en 2021 et 2022.

Il en est résulté un nouveau zonage d'implantation réduisant de 30% la surface active supportant les panneaux solaires.



Outre ces aspects bien concrets, une objection d'ordre urbanistique se présente du fait que la zone des Fouilles (57 ha) a été classée en zone N (« Naturelle ») du Plan Local d'Urbanisme (PLU) lors de son élaboration en 2013 / 2016. Or le zonage N interdit en principe toute construction.

La difficulté peut se résoudre, si l'on démontre par les études écologiques sur le terrain, que l'implantation des panneaux solaires ne contrarie l'actuelle faune et flore que de façon marginale. C'est l'objet du montage du dossier de « Mise en compatibilité du projet avec le PLU » (MEC PLU).

Le processus « MEC PLU » commence par une concertation avec les Boissisiens qui auront l'occasion de formuler leurs observations ou suggestions sur le projet. Le conseil municipal, dans sa séance du 20 septembre 2022 a été saisi de ce sujet et a donné son accord pour lancer la concertation.



Vous prévoyez de faire des travaux ?

Pour occuper ou effectuer des travaux sur le domaine public, vous devez transmettre en mairie, une demande d'autorisation d'occupation temporaire, au moins 8 jours avant la date de début d'intervention :

- Un permis de stationnement pour les opérations sans implantation dans le sol.
- Une permission de voirie pour les travaux qui modifient le sol ou le sous-sol.

Comment ?

Via le formulaire Cerfa n°14023*01 (disponible sur <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/professionnels/permis-stationnement-permission-voirie>).

Et si les travaux nécessitent la mise en place d'une signalisation spécifique pour la circulation ?

Vous devez demander au moins 8 jours avant la date de début d'intervention, un arrêté temporaire de police de circulation.

Comment ?

Via le formulaire Cerfa n°14024*01 (disponible sur <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/professionnels/permis-stationnement-permission-voirie>).

Suivi des travaux

1) Le système d'alerte de notre commune a été remis aux normes et est à nouveau opérationnel.

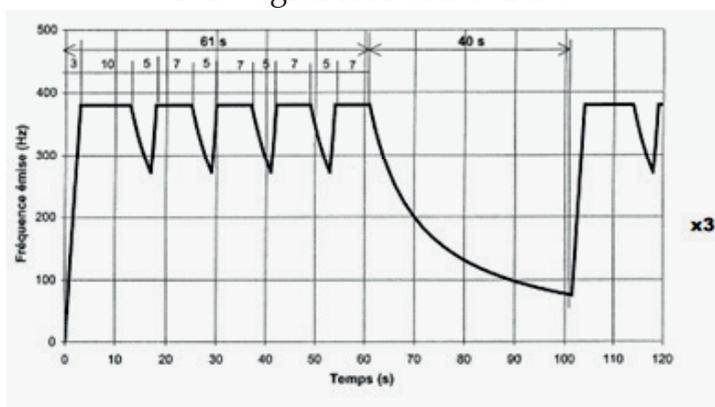
Il se compose de deux éléments :

- Une sirène située sur le toit de notre mairie, qui fonctionne conformément aux signaux nationaux d'alerte (décret du 23 mars 2007). Les deux séquences de début et fin de l'alerte sont décrites sur les deux graphiques ci-dessous.
- Un système mobile à installer sur véhicule, destiné à compléter l'alerte des résidents éloignés de la sirène principale au centre de la commune.

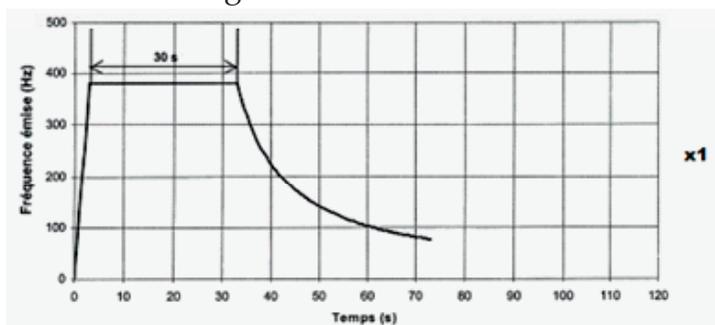


Signaux nationaux d'alerte

1. Le signal national d'alerte



2. Le signal national de fin d'alerte



Le test mensuel du système aura lieu à 11h45 le premier mercredi de chaque mois et sera réactivé à compter du 02 novembre 2022. La séquence de ce test correspond au graphique n°1 ci-dessus mais ne se déclenche qu'une fois et non trois fois comme dans le cas d'une véritable Alerte.

2) Les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Caves se poursuivent. Ils ont débuté fin août et le planning des travaux est sur 3 mois.

Toutefois, la rue sera rendue à la circulation et totalement praticable d'ici mi-octobre. Il restera ensuite à effectuer les différents raccordements individuels et la pose de l'éclairage public ce qui n'impactera que ponctuellement la circulation.

L'éclairage public a fait l'objet d'une attention particulière de l'agence « Seine-et-Marne Environnement » quant à la préservation du cheminement nocturne de la faune entre la zone boisée du haut de la rue et la Seine. L'éclairage a été limité en nombre de points, en puissance d'éclairage avec une baisse de l'intensité lumineuse à certaines heures de la nuit.

Concernant le financement de ces travaux d'un montant total de 138 833.17 € HT, le SDESM (Syndicat Des Energies de Seine-et-Marne), participe à hauteur de 50 962.34 € HT, le reste à charge pour la commune est de 87 870.83 € HT.



3) La réfection/construction des rues de l'Aunette, des Egremonts et du chemin au Loup est en cours.

- Le chemin au Loup entre la rue des Sangliers et la rue des Egremonts est quasiment terminé, il reste l'enrobé final.

Les propriétaires des futures constructions de la rue des Sangliers ont été invités à demander à leurs entreprises d'emprunter dès à présent ce nouveau chemin qui permet d'accéder au rond-point du cimetière.

- La rue des Egremonts est prête à recevoir l'enrobé final. Les revêtements des accès aux habitations sont terminés et la voie est maintenant à nouveau praticable sans gêne majeure.

- Rue de l'Aunette, la mise à niveau de la voie et la pose des bordures sont en cours. Les rehausses des différents regards et l'apport de matériaux de nivellement va suivre. Les revêtements des accès aux habitations vont très prochainement se faire. Tout ceci doit à nouveau rendre praticable cette rue sans gêne majeure.

L'ensemble de ces travaux doit encore se dérouler sur le mois de septembre.

Beaucoup d'obstacles nécessitant des adaptations ont généré des temps supplémentaires qui peuvent entraîner un petit décalage sur début octobre. En tout état de cause, l'ensemble des voiries seront rendues à la circulation avant mi-octobre.

Concernant le financement de ces travaux d'un montant total de 372 799.83 € HT.

La Région Ile-de-France et le Département de Seine-et-Marne participent respectivement pour 128 374 € HT et 96 280 € HT, soit 148 145.83 € HT à la charge de la commune.



Rentrée scolaire 2022 et organisation du périscolaire

Preuve du dynamisme de notre village, cette année nous avons eu le plaisir d'ouvrir une classe dans notre école « Les Fontaines ». 107 enfants ont eu la joie de retrouver leur maîtresse et leurs copains, dont 30 enfants de Boissettes. Des plus petits, hésitants et timides, aux plus grands, à la démarche assurée, tout le monde est prêt pour une année qui commence sereinement avec un protocole sanitaire suspendu.

Cette année, nous célébrons également la première rentrée pour notre accueil de loisirs du mercredi hors vacances scolaires. Ouvert depuis novembre 2021, le service rencontre un grand succès auprès des familles soucieuses de faire garder leurs enfants. Dans la continuité de la garderie du soir, une équipe d'animateurs qualifiés et motivés, organisent les mercredis afin qu'ils soient récréatifs, ludiques et éducatifs

dans le respect du rythme de chacun. Des ateliers en lien avec l'école et le tissu associatif de la commune sont proposés aux enfants.

Nous offrons pour la troisième année des cours d'anglais à partir de la grande section maternelle, en étroite collaboration avec les enseignantes et avec le soutien des parents d'élèves. Le jardin potager animé par le Conseil des Aînés et les membres du Conseil Municipal des Enfants a été fructueux cette année, et pour le plaisir de tous sera reconduit l'an prochain, tout comme de nombreuses activités telles que la sensibilisation à l'environnement, les liens intergénérationnels, la solidarité.

Une année riche en apprentissages, en partages et en jeux s'annonce, nous souhaitons à nos petits élèves une très bonne rentrée 2022.

Merci de votre confiance, l'équipe municipale.



Remise des dictionnaires

Les élèves de CM2 de l'année scolaire 2021-2022 se sont retrouvés vendredi 23 septembre à la mairie de Boissise-la-Bertrand pour la traditionnelle remise de dictionnaires pour leur entrée en 6e. Ils étaient accueillis par la directrice de l'école Mme Ratsimbazafy, leur maîtresse de CM2 Mme Saquet et les nombreux élus présents.

Nous les félicitons pour leur excellent travail et nous leur souhaitons beaucoup de réussite pour les années à venir dans leurs nouveaux établissements.

Un dictionnaire : un symbole de connaissances, mais aussi un rappel que la vie n'est pas qu'en numérique, qu'ouvrir un livre c'est prendre le temps d'apprendre et d'être curieux différemment.



Des composteurs en plastique à moitié prix

Afin de rendre la pratique du compostage accessible à tous, le SMITOM-LOMBRIC, syndicat de collecte et traitement des déchets ménagers de votre commune, propose à la vente des composteurs en plastique à moitié prix.

Composter ses déchets présente des avantages écologiques et économiques : diminution de la taille de votre poubelle, réduction du nombre d'allers-retours en déchèterie et production de compost qui viendra enrichir le sol de vos plantations. L'achat d'engrais chimiques, polluants pour les sols, ne sera plus nécessaire !

Le SMITOM-LOMBRIC propose deux modèles en plastique 100% recyclé, fabriqués en France et qui bénéficient de la norme NF Environnement. Ils sont légers, rapides à installer et simples d'utilisation.

- Composteur plastique petit format : 345 L, 79 x 79 x 89,4 cm. Prix remisé : 18€
- Composteur plastique grand format : 620 L, Ø 127,1 x 79,7 cm. Prix remisé : 28€

Pour plus d'informations ou pour commander votre composteur :

<http://www.lombric.com/actualites/composteur-plastique-solution-economique-jardin>

ou par téléphone au 0 800 814 910 (numéro gratuit, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h).



Le Pass'Sport est de retour

Lancé par le ministère des Sports, le Pass'Sport a été reconduit pour cette saison 2022-2023.

Plus d'informations sur : www.sports.gouv.fr/pass-sport

PASS SPORT

LE PASS'SPORT est reconduit pour la saison sportive 2022-2023.

Profite de 50 € pour t'inscrire dans un club sportif à la rentrée !

Le Pass'Sport, c'est quoi ?

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de **50 euros** par enfant/jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive éligible pour la saison 2022-2023.

1 058 000 jeunes bénéficiaires du Pass'Sport pour la saison 2021-2022.

Qui est concerné ?

Né(e) entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 et tu bénéficies de l'ARS (6 à 17 ans révolus)

Né(e) entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 et tu bénéficies de l'AEEH (6 à 19 ans révolus)

Né(e) entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 et tu bénéficies de l'AAH (16 à 30 ans)

Les étudiants âgés jusqu'à vingt-huit ans révolus qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023.

Halte au démarchage téléphonique

Face au démarchage téléphonique, l'État propose aux consommateurs de s'inscrire sur sa liste d'opposition Bloctel.

Un moyen efficace de faire le tri dans vos appels et d'éviter de tomber dans un piège à arnaques.

Vous aussi, vous êtes harcelés au téléphone par des sociétés qui vous proposent des travaux d'isolation, des assurances ou des abonnements téléphoniques ? Pour contrer ce démarchage intempestif et vous protéger d'éventuelles arnaques, inscrivez-vous sur Bloctel ! Lancé en 2016 par les pouvoirs publics, ce service gratuit vous permet de vous inscrire sur une liste d'opposition (une sorte de liste rouge nouvelle génération).

S'inscrire en deux clics :

Concrètement, il vous suffit d'inscrire votre numéro privé (jusqu'à dix numéros fixes ou mobiles) sur le portail officiel Bloctel.gouv.fr, ou par courrier (à Worldline - Service Bloctel, CS 61311, 41013 BLOIS Cedex). Il vous faudra patienter jusqu'à 30 jours maximum pour que votre inscription soit effective. Le temps pour les entreprises de purger leur liste de démarchage. Sachez que cette protection n'a rien de définitif. Auparavant, les numéros indiqués étaient protégés pour une durée de trois ans, au terme de laquelle les consommateurs devaient penser à renouveler leur inscription. Depuis le 1er janvier 2022, une petite amélioration a été apportée.

Désormais, toute nouvelle inscription est automatiquement renouvelée à l'issue de la période de trois ans, pour trois années supplémentaires. Un mail de rappel vous est envoyé peu avant la date d'échéance.

Des recours possibles

En principe, vous ne pourrez donc plus subir de prospection commerciale. En effet, en vertu de la loi du 24 juillet 2020, toute personne inscrite à Bloctel ne peut être appelée que par des opérateurs avec lesquels elle a un contrat en cours, et uniquement pour des sollicitations en lien avec l'objet de ce contrat. Dans le cas contraire, une entreprise encourt jusqu'à 375 000 euros d'amende (contre 75 000 euros pour une personne physique) si elle ne respecte pas cette liste d'opposition.

Cependant, de nombreuses entreprises font fi des normes légales et parviennent à les contourner. La prudence reste de mise lorsque vous répondez à l'un de ces appels. Si vous êtes toujours importunés, vous avez la possibilité de signaler le numéro en question en envoyant un message par SMS au 33 700 en y précisant la mention « Spam vocal ».

Vous pouvez également reporter ces abus sur votre espace consommateur du site Bloctel. La DGCCRF* prendra en compte votre signalement et s'occupera d'enquêter sur le démarcheur. Votre téléphone mobile peut aussi vous permettre de bloquer certains numéros. Gardez toutefois à l'esprit que le démarchage téléphonique reste autorisé et légal dans de nombreux cas, comme les instituts de sondage, les associations à but non lucratif, les professionnels de fourniture de journaux, périodiques ou magazines ou encore les entreprises avec lesquelles vous avez une relation contractuelle.

* Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Pour être protégé contre le démarchage téléphonique abusif

Inscrivez-vous gratuitement sur la liste d'opposition.



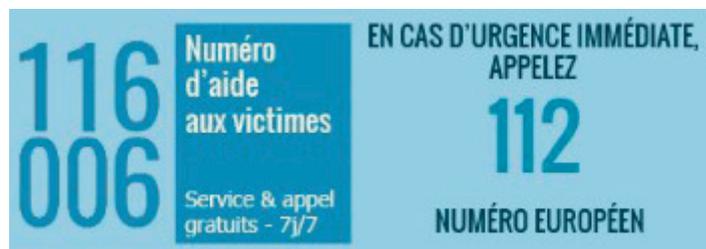
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE
SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT AU COMMERCE,
À L'ARTISANAT, À LA CONSOMMATION
ET À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



bloctel.gouv.fr

Nouveau : une plateforme pour les victimes

La Direction Départementale de la Sécurité Publique de Seine-et-Marne vous informe de la création d'une plateforme, parcours-victime.fr, pour accompagner les victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques.



[Parcours-victime.fr](http://parcours-victime.fr), un site pour accompagner les victimes de violences.

France Victimes et le Fonds de Garantie des Victimes (FGTI) ont lancé une nouvelle plateforme, parcours-victime.fr pour accompagner les victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques dans les principales étapes de leur parcours, depuis les violences jusqu'à une éventuelle indemnisation.

Ce site ne recueille aucune donnée personnelle concernant l'utilisateur et ce dernier ne sera pas recontacté suite à sa connexion. Dès la page d'accueil, le choix s'effectue entre 2 rubriques selon que l'utilisateur soit majeur ou mineur.

Ensuite, 5 moments-clés d'un « parcours victime » sont proposés :

- parler et être écouté
- se mettre en sécurité
- préparer le temps pénal
- être indemnisé
- se reconstruire.



Ce site internet apporte des informations générales, en complément de celles plus personnalisées auprès d'autres professionnels (forces de l'ordre, professionnels du droit et de la justice, assistants sociaux, associations d'aide aux victimes, etc.).

D'autres dispositifs existent :

- le numéro national d'aide aux victimes accessible 7j/7 : 116 006 - appel et service gratuit pour bénéficier d'une écoute par des professionnels et être mis en lien avec une association d'aide aux victimes proche de chez vous
- le numéro en cas d'urgence immédiate : 112
- le numéro de téléphone pour les femmes victimes de violence : 3919
- la plateforme gratuite et sécurisée Mémo de vie destinée aux victimes de violences répétées permet de raconter, stocker vos documents et trouver les contacts utiles.

Source : Service-public.fr

Stop aux lingettes dans les toilettes !

Certaines personnes, le plus souvent par ignorance, jettent les lingettes dans les toilettes plutôt qu'à la poubelle. Cela peut avoir un impact important dans les canalisations, les stations d'épuration et sur l'environnement aquatique.



Jetées dans les toilettes, les lingettes s'accumulent dans les canalisations empêchant progressivement les eaux usées de s'écouler dans les égouts. Le réseau se bouche alors petit à petit et les risques de débordement chez l'habitant se multiplient.

Lorsque les canalisations et les pompes de relevage sont totalement obstruées par les lingettes, une intervention d'urgence est alors nécessaire. Un nettoyage haute pression et une aspiration du réseau par une hydro cureuse sont réalisés ainsi qu'un nettoyage manuel des pompes par les agents d'exploitation. Les lingettes sont alors récupérées pour être envoyées en déchetterie.

Contrairement aux idées reçues, les lingettes ne sont ni recyclables ni biodégradables.

Après utilisation, jetez-les à la poubelle dans votre bac à ordures ménagères !

NB : Ces dysfonctionnements génèrent un surcoût annuel qui pourrait se répercuter sur la facture d'eau des usagers.

L'application «Ma sécurité» pour vous accompagner



Le Ministère de l'Intérieur lance l'application « Ma Sécurité ». Une application mobile regroupant les services de police et de gendarmerie de Seine et Marne.

- L'application «Ma Sécurité» est un nouvel outil numérique destiné à améliorer la sécurité du quotidien. Elle est disponible gratuitement sur les plateformes habituelles de téléchargement d'applications et sur l'ensemble des appareils mobiles. Cette application est là pour apporter des réponses concrètes.
- Cette application accompagne les usagers vers la solution la plus adaptée à leurs besoins. Elle offre une nouvelle possibilité d'être assisté par un gendarme ou un policier à toute heure de la journée.
- Les utilisateurs y trouveront de nombreux services : pré-plainte et signalement en ligne, démarches administratives, numéros d'urgence, notifications locales de sécurité en Seine et Marne....

 **Tchat** avec un policier ou gendarme près de chez vous
 Des **fiches conseils** de sécurité ou de prévention
 Un accès au **service de pré-plainte en ligne**
 Des **notifications** locales de sécurité

N'attendez plus ! Téléchargez
 **Ma sécurité**
 Application grand public





Forum des associations

Le forum des associations a eu lieu le samedi 10 septembre. La mairie était présente pour répondre à vos questions et vous informer des prochaines manifestations. Un retour en images des différents événements de l'année étaient exposés et un diaporama présentait les différentes actions réalisées par chaque association.

Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir l'association « La force d'un sourire » qui s'est jointe aux autres stands, Conseil des Aînés, Comité des fêtes, Sports loisirs, Créa'kids, la danse et la chasse.

Une belle journée de rencontres et d'échanges qui s'est achevée par le verre de l'amitié.

Un grand merci à toutes les associations présentes à cet événement de rentrée et à leur engagement dans la vie de la commune. Nous remercions également toutes les personnes qui se sont déplacées.

Rendez-vous l'année prochaine !



Créa'Kids

Les activités créatives de Créa'Kids sont réparties pour une année de belles créations originales. Un premier atelier a permis aux jeunes artistes de décorer une boîte en bois avec de la mosaïque. De belles réalisations !



Des panneaux historiques

Inauguration le 11 novembre prochain, au monument aux morts, des panneaux historiques relatifs aux Boissisiens morts pour la France.

Selon la conception du Conseil des Aînés, quatre panneaux d'information retraçant notre histoire durant la guerre 14/18 vont être implantés et inaugurés ce 11 novembre 2022. L'un de ces panneaux retrace plus particulièrement la vie de nos Boissisiens « morts au champ d'honneur ».

Ce sera l'occasion, comme chaque année, de rappeler à nos jeunes cette page douloureuse de notre histoire qui a impliqué toutes les communes de France.

Venez nombreux participer à cette cérémonie (vendredi 11 novembre 2022, à 12h).

Où sont morts nos 19 soldats Boissisiens ?

Jules Emile DUKAND 18/02/1897 - 23/10/1918 Wacken (Zulte) Belgique	Oscar Théophile BATICLE 01/12/1879 - 27/03/1916 Frise (Somme)			
Henri Emile CHEVILLOT 03/05/1878 - 26/01/1914 Ypres	Edouard SCHMITT 11/01/1893 - 28/08/1914 Dommercy			
Adolphe TROUVE 23/02/1890 - 02/10/1914 Neuvireuil (Pas de Calais)	Léon TROUVE 24/01/1889 - 24/08/1914 Longuyon (Meurthe et Moselle)			
Paul BONTEMS 10/11/1883 - 11/10/1915 Camblain L'Abbé (Pas de Calais)	Antoine Théodore MARECHAL 12/02/1889 - 02/09/1918 Bucyle long			
René Albert BATICLE 17/07/1894 - 17/06/1915 Neuville-St Vaast (Pas de Calais)	Benoit MICHON 10/03/1888 - 18/09/1914 Charpenry (Meuse)			
Maurice Henri VALLEE 02/05/1895 - 04/05/1918 Corbeaullieu (Oise)	Philippe AMIOT 24/08/1879 - 27/02/1916 Hopital de Compiègne	Rodolphe Vincent BISSON 15/09/1889 - 02/06/1915 Suippes (Somme)	Georges LEULIE 26/12/1895 - 29/09/1915 Souain Perthes lès Hurlus (Marne)	
Armand René RUPH 04/10/1885 - 07/07/1916 Hopital d'Anglet	G. SERVANT	G. PORTE	S. ROLIN	Victor Alexis ARNOULT 22/12/1872 - 05/03/1915 Hopital d'Albi

3 fiches matricules non retrouvées

Croix de Guerre

Sports loisirs rentrée 2022

Lors du forum des associations, qui s'est déroulé le samedi 10 septembre à la Recellerie, Sports-Loisirs a enregistré déjà de nombreuses inscriptions et les cours ont pu commencer dès le 13 septembre, dans la bonne humeur et la convivialité.

Rappelons au passage ce qu'est cette association.

Elle est communale donc au service des Boissisiens, c'est un lieu de rencontre amicale important dans notre village ! Elle est rattachée à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique volontaire (F.F.E.P.G.V) et présidée par Madame Brigitte Michallet.

Sept membres assistent la présidente :

- Vice-présidente : Annie Sirolli
- Trésorière : Isabelle Caminade
- Secrétaire : Annie Prigot
- Secrétaire adjointe : Dominique Lambert
- Responsable matériel : Josseline Gougnot
- Membre actif : Christine Sacco et Delphine Drots

Les cours proposés sont adaptés à tous les niveaux et à tous les goûts, de ce fait ils répondent sûrement à vos attentes.

En voici les horaires :

- **Lundi de 18h30 à 19h30 avec Clarisse : Stretching, renforcement musculaire**
- **Mardi de 18h45 à 19h45 avec Valérie : Fitness, renforcement musculaire**
- **Mercredi de 10h30 à 11h30 avec Clarisse : Gym douce et relaxation**
- **Jeudi de 19h à 20h avec Clarisse : Zumba.**

La cotisation annuelle, donnant droit aux 4 cours hebdomadaires est de 126 euros pour les Boissisiens et de 142 euros pour les personnes extérieures (licence et assurance incluses) avec une remise de 5 euros pour les moins de 18 ans. Un certificat médical de moins de 3 mois est obligatoire pour les nouveaux arrivants.

2 séances « découvertes » sont offertes avant engagement.

Quelques places sont encore disponibles ! N'hésitez pas à nous rejoindre.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter une bonne année sportive.

Pour tout renseignement : 06 82 20 97 16 ou sportsloisirsblb@gmail.com.



Succès pour la soirée « Ciné plein air »

Dans le cadre du dispositif estival, initié par la CAMVS, Boissettes et Boissise-la-Bertrand ont organisé une séance gratuite de cinéma plein air le dimanche 10 juillet 2022 sur le thème un « air de vacances ».

De nombreux Boissettais et Boissisiens se sont déplacés pour partager ce moment de convivialité.

Le groupe de jazz RUNKAZZ, le glacier Via Veneto et le foodtruck Le Hérisson Jaune ont accompagné les spectateurs jusqu'à la tombée de la nuit.

Puis un classique du box-office « la gloire de mon père » a été projeté.

Ambiance chaleureuse et festive pour cette belle soirée d'été.



Comité des fêtes

Sous la brume de ce dimanche 11 septembre, le groupe d'une quinzaine de personnes a découvert ou redécouvert la beauté de cette nature annonçant l'automne.

Au passage, quelques bogues de châtaigniers jonchaient le sol. Les cyclamens sauvages tapissaient le sous-bois aux couleurs mauves et blanches ! Un très beau spectacle !

A midi, de retour à la salle de la Recellerie, les randonneurs ont apprécié le pot offert par le comité des fêtes.

La prochaine balade est prévue le 14 mai 2023.



Salon solidaire « Un vin, un sourire »

Venez nous rejoindre lors de la quatrième édition du salon du vin qui se tiendra le
Samedi 19 novembre 2022 de 10h à 19h
 Salle de la Recellerie à Boissise-la-Bertrand



En route pour la quatrième édition !

Le salon solidaire « Un vin, un sourire », bien connu maintenant des amateurs de vins mais aussi de tous ceux qui ont envie de découvrir de belles cuvées avec les conseils professionnels des vigneronniers ouvrira ses portes le samedi 19 novembre pour sa quatrième édition.

Nous accueillerons les vigneronniers des régions viticoles différentes pour un voyage au cœur des vignes.

Alsace : Domaine Bott, Beaujolais : Domaine Boulet, Bordeaux : Château Maison Neuve, Bourgogne : Domaine Bougaud, Cahors : Château de Calassou, Loire : Domaine du Vieux Pressoir.

Cette année de nouveaux vigneronniers nous rejoignent :

Champagne : Domaine Mobillion, Sacy 1ER Cru, Corse : avec différents domaines et la Brasserie des Grottes avec ses bières élaborées à Boissise-la-Bertrand

Comme chaque année, l'association La force d'un sourire proposera à la vente de nombreux articles utiles et/ou de décoration pour préparer vos cadeaux de fin d'année.

www.laforcedunsourire.fr



Des produits de la ferme à Boissise-la-Bertrand !

A compter du 1er octobre 2022, chaque premier samedi du mois de 10h à 12h30, la ferme de Fourches vous propose une vente directe de produits de qualité sur le parking de l'école « Les Fontaines ».

Viande de bœuf Aubrac, élevé à Boissise-la-Bertrand, poulets fermiers, légumes et fruits de saison.

Venez nombreux !

Vous pouvez également passer commande : Tél 06 60 57 56 97

ou

par mail : b.roche0529@orange.fr



Année universitaire 2022-2023

La Communauté d'Agglomération a décidé de reconduire le dispositif de bourses pour les étudiants en santé pour la rentrée universitaire 2022-2023.



Les étudiants en premier ou en second cycle, en médecine ou en chirurgie dentaire, inscrits à la faculté de médecine de l'Université Paris Est-Créteil, ont pu faire acte de candidature depuis le 1er juillet jusqu'au 30 septembre pour bénéficier d'une indemnité mensuelle de 600 euros, sur 10 mois par an et pendant cinq ans. En contrepartie, ces étudiants s'engagent à s'installer sur le territoire communautaire pour une durée équivalente, à la fin de leurs études. Quatre étudiantes bénéficient de ce dispositif depuis sa mise en place en 2021.

Evénements à venir ...

Agenda



Novembre 2022

- Le samedi 5 novembre 2022

Soirée jazz

A partir de 20h, salle de la Recellerie

- Le vendredi 11 novembre 2022

Cérémonie du 11 novembre et inauguration des panneaux historiques

A 12h, au monument aux morts

- Le samedi 19 novembre 2022

Salon solidaire « un vin, un sourire »

De 10h à 19h, salle de la Recellerie



Décembre 2022

- Le dimanche 11 décembre 2022

Noël des enfants

A partir de 14h, salle de la Recellerie

- Le samedi 31 décembre 2022

Réveillon de la Saint-Sylvestre

A partir de 19h, salle de la Recellerie



Janvier 2023

- Le samedi 7 janvier 2023

Cérémonie des vœux

A partir de 18h, salle de la Recellerie

- Le samedi 28 janvier 2023

Théâtre

A partir de 20h, salle de la Recellerie